



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.*

## Concours interne

3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 17/20

Capturé par la foule qui, à l'aide d'un aveugle, est parvenue à l'identifier et le retient prisonnier dans une cave pour lui tenter un simulacre de procès, M. le Maudit, anti-héros éponyme de Fritz Lang, ne cesse de réclamer la convocation de l'Etat et de la justice pour garantir ses droits. Chacun de ses appels suscite l'hilarité générale de l'assistance, redoublée dès que le mot « Etat » est prononcé, l'entité à laquelle il renvoie étant considérée comme définitivement dépassée.

Force est de mesurer l'écart entre cette représentation des pouvoirs publics, objet de tous les quolibets, et celle donnée par Nicolas Poussin dans Le Jugement de Salomon d'un Etat impartial tranchant le différend entre deux femmes au sujet de la maternité d'un enfant. Il semble donc que, à l'époque contemporaine, l'image des pouvoirs publics se soit érodée et dégradée au point qu'il ne soit plus possible de leur faire confiance, c'est-à-dire de s'en remettre à eux pour préserver les droits et libertés des citoyens. Pire, ils sont parfois même accusés d'y attenter, quelle que soit leur diversité et leur hétérogénéité.

Si les pouvoirs publics de proximité et la fonction publique hospitalière bénéficient d'un capital de confiance supérieur à celui de l'Etat et des administrations centrales, c'est bien cependant l'ensemble des pouvoirs publics qui paraissent désormais entrés dans "l'ère du soupçon", selon la formule de Nathalie Sarraute. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les taux d'abstention lors des récents scrutins ou la remise en cause actuelle de l'obligation vaccinale.

Face aux nouveaux défis que les démocraties modernes doivent relever, qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme ou de celle contre le réchauffement climatique, il convient de s'interroger sur le lien entre les pouvoirs publics et les citoyens : est-il réaliste et légitime de faire confiance aux pouvoirs publics ?

Si les citoyens s'en sont longtemps remis aux pouvoirs publics permettant ainsi à l'Etat de se développer, cette confiance semble aujourd'hui plus difficile à accorder (I). Toutefois, le règne de la défiance fait peser un risque de fragmentation sur le corps social qu'il convient de dépasser en nouant un nouveau pacte de confiance entre pouvoirs publics et citoyens (II).

\* \* \*

I. Condition indispensable à la construction et au développement de l'Etat et des pouvoirs publics, la confiance en ces derniers souffre aujourd'hui d'un profond discrédit.

A) L'acte de faire confiance aux pouvoirs publics est fondateur de l'Etat et nécessaire à son installation et son développement, notamment au service des plus fragiles.

La naissance de l'Etat et des pouvoirs publics repose sur un pacte de confiance : les individus acceptent de renoncer à une part de leur liberté, notamment celle de se faire justice soi-même, pour la confier à une entité supérieure, en échange de la protection que celle-ci leur assure. Ainsi, le Léviathan de Hobbes est souvent représenté comme une créature surplombant la société à laquelle chaque individu se remet. Dans le même esprit, on fait confiance à cette construction et aux pouvoirs publics qui la font vivre pour exercer le « monopole de la violence légitime » décrit par Max Weber : ainsi, la loi, qui protège et punit, s'impose progressivement à tous.

Cher aux philosophes des Lumières, l'idéal de la confiance a présidé à l'avènement de la démocratie, après la Révolution française de 1789. Distincts des autorités religieuses synonymes d'obscurantisme chez Kant, Diderot ou d'Alembert, les pouvoirs publics qui se mettent en place obéissent aux principes de la raison, de la justice et du droit, par opposition à l'arbitraire et aux privilèges de l'Ancien Régime. A ce titre, ils sont dignes de confiance. Dès lors, les citoyens peuvent choisir leurs représentants et leur faire confiance pour porter leur voix. De la même manière, le consentement à l'impôt incarne cette confiance dans la capacité des pouvoirs publics qui le collectent à en faire usage au service de l'intérêt général. Le pacte social repose alors non seulement sur la possibilité mais aussi sur le devoir moral de s'en remettre aux pouvoirs publics, considérés comme légitimes.

Faire confiance aux pouvoirs publics apparaît progressivement comme une source de progrès, en même temps que se développe l'Etat-Providence. La création de la Sécurité sociale en 1945 et son élargissement à tous les risques permet d'assurer l'individu « du berceau à la tombe », renforçant son sentiment de sécurité et de confiance dans les pouvoirs publics. De la même manière, la politique économique d'inspiration keynésienne conduite par les pouvoirs publics durant les Trente Glorieuses a entretenu la confiance des ménages, favorisant ainsi l'accroissement du niveau de vie. La démographie, garante de la pérennité de l'Etat, se fonde aussi sur la confiance en la capacité de ce dernier à assurer l'avenir des nouvelles générations. La « société d'ayant-droits » décrite par Dominique Schapper fait donc confiance aux pouvoirs publics.

Pourtant, parvenue au stade ultime de son développement, la « démocratie providentielle », à tort ou à raison, rencontre désormais des difficultés à faire confiance aux pouvoirs publics.

B) Face aux inégalités persistantes et aux nouveaux défis, la crise de confiance dans les pouvoirs publics peut sembler justifiée.

Les pouvoirs publics peuvent apparaître indignes de confiance, compte tenu de leur incapacité à protéger les citoyens et à lutter contre les inégalités.

L'affaire dite du « sang contaminé » et les différents conflits d'intérêts qui ont fait émerger les liens de certains pouvoirs publics avec des lobbies ont pu rendre légitime la méfiance des citoyens. Cette dernière est renforcée par un sentiment accru d'insécurité lié à la mondialisation et à l'apparition des « techno-risques » évoqués par Ulrich Beck dans La Société du risque.

De la même manière, l'impuissance des pouvoirs publics à enrayer un chômage massif et des inégalités de plus en plus prononcées et liées à l'origine sociale aggrave leur discrédit. Les phrases prononcées par François Mitterrand, « face au chômage, on a tout essayé », ou François Fillon, « je suis à la tête d'un Etat en faillite », ont semblé souligner un aveu d'impuissance, voire un renoncement des responsables publics eux-mêmes. Or, comment se satisfaire aujourd'hui qu'un enfant d'ouvrier ait 14 fois moins de chances qu'un enfant de cadre d'obtenir le baccalauréat ou qu'il existe un écart d'espérance de vie de 6,3 ans à 35 ans entre un homme ouvrier et un homme cadre et de 3 ans chez les femmes ? Dès lors, il pourrait être tentant de donner raison aux contempteurs des pouvoirs publics qui refusent de leur faire confiance.

Plus grave encore, les pouvoirs publics pourraient être convaincus de dissimulation, voire de mensonge. Emile Zola a retracé dans son célèbre « J'accuse », dans le journal L'Aurore, le complot et la falsification de preuves par les pouvoirs publics pour rendre le capitaine Dreyfus coupable d'un crime qu'il n'avait pas commis. Karl Marx considère d'ailleurs l'Etat et les pouvoirs publics comme des instances indignes de confiance, car ne faisant que représenter les intérêts de la classe dominante et non l'intérêt général. Pierre Bourdieu dénonce en ce sens la reproduction des élites par le système éducatif et universitaire. Dès lors, non seulement les pouvoirs publics ne seraient pas dignes de confiance, mais ils pourraient même être accusés de trahir les citoyens. C'est d'ailleurs le sentiment qui a pu être exprimé après le rejet du projet constitutionnel européen par référendum en 2004 et son adoption in fine par d'autres voies.

Outre leur incapacité à protéger et à assurer l'avenir, les pouvoirs publics sont parfois considérés comme liberticides et corrompus. Ainsi, la prorogation à plusieurs reprises de l'état d'urgence depuis novembre 2015 a fait naître un doute et une méfiance sur le respect des libertés. Dans la même tonalité négative, les pouvoirs publics, semblables au Ventre législatif de Daumier ou au Bureaucrate moyen de Dali, ne semblent préoccupés que de leurs intérêts, jamais de l'intérêt général et des enjeux d'avenir qui restent sans réponse, tels que la dépendance, la solidarité intergénérationnelle ou les questions environnementales, toujours en attente d'une grande réforme.

Plus fondamentalement, il peut paraître dangereux de faire confiance aux pouvoirs publics et de s'en remettre à eux. Une telle attitude peut conduire les individus à subir le joug du totalitarisme, comme l'a montré Hannah Arendt. Benjamin Constant nous met d'ailleurs en garde contre cet écueil à travers sa formule qui pose des limites à la confiance dans les pouvoirs publics : « Que l'Etat se contente d'être juste ; nous nous chargerons d'être heureux ».

Si la défiance vis-à-vis des pouvoirs publics semble partiellement justifiée, elle fait néanmoins peser sur le pacte social un risque qui ne doit pas être sous-estimé.

\* \* \*

II. Cependant, une défiance généralisée dans les pouvoirs publics fait peser sur la démocratie un risque de fragmentation du corps social, que la responsabilité publique oblige précisément à dépasser par l'instauration d'une confiance éclairée.

A) Refuser de faire confiance aux pouvoirs publics constitue une menace pour le pacte républicain.

D'abord, la défiance envers les pouvoirs publics expose la société à un risque de désordre et de violences.

Ainsi, le refus de la vaccination, devenu massif, pourrait signifier la résurgence de maladies que l'on croyait éradiquées. Il marquerait un retour en arrière préjudiciable pour toute la société. De la même manière, le discours consistant à refuser toute confiance aux pouvoirs publics entretient un climat négatif qui prend des formes aussi diverses que le risque d'une panique bancaire ou d'un retour de la loi du Talion. Ainsi, dans son film La Désintégration, Philippe Faucon souligne combien ce dénigrement permanent des pouvoirs publics affaiblit la devise républicaine et alimente la théorie du complot.

C'est précisément dans cette délégitimation de l'Etat que se situe le plus grand risque. En effet, des formes concurrentes d'autorité pourraient être encouragées à tenter de le remplacer ; or, elles ne servent en rien l'intérêt général, qu'il s'agisse des prédicateurs djihadistes peints par Philippe Faucon ou des multinationales Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft (GAFAM) qui entendent se substituer aux Etats, de leur propre aveu. Le risque encouru est donc celui d'un Etat failli, dans lequel le désordre et la violence pour survivre règnent en maîtres, comme l'a représenté le film coréen Dernier train pour Busan : les individus zombifiés se dévorent les uns les autres en l'absence de toute régulation par les pouvoirs publics en situation de pandémie.

La défiance à l'égard des pouvoirs publics est d'autant plus excessive que ces derniers ont mis en œuvre différents instruments pour se réguler. Ainsi, la récente loi dite « Sapin II » a permis de renforcer la lutte contre les conflits d'intérêt et d'améliorer la protection des lanceurs d'alerte qui jouent un rôle important pour la démocratie, mais dont les révélations ne doivent pas accuser sans distinction l'ensemble des pouvoirs publics. Plus largement, le droit souple s'est emparé de cette problématique et des chartes de déontologie se diffusent pour améliorer la confiance dans les pouvoirs publics. Dans le domaine financier, des enseignements ont été tirés de la crise de 2007-2008. Ben S. Bernanke, dans ses Mémoires de crise, expose comment, « en Territoire inconnu » et « angoissant », la Fed a su adopter une réaction appropriée de nature à rassurer les marchés. En Europe, l'instauration du mécanisme européen de stabilité a montré que les pouvoirs publics, même tardivement, étaient les seuls capables de faire face à un risque majeur, à la différence du secteur privé. Aujourd'hui, les « forward guidance » de la Fed et de la BCE sont un modèle d'élément de confiance dans les milieux économiques ; il en va de même de la signature de la France sur les marchés obligataires.

Face aux risques que présente une défiance excessive à l'égard des pouvoirs publics, il appartient aux décideurs publics de refonder une confiance qui ne soit pas aveugle mais éclairée.

B) Pour retrouver une plus grande légitimité, l'action des pouvoirs publics doit s'inscrire dans le cadre d'une confiance renouvelée et éclairée.

Dans la mesure où la confiance se conquiert et se cultive, il appartient aux pouvoirs publics de regagner celle des citoyens, d'abord à travers une nouvelle manière de communiquer. A cet égard, une réflexion collective pourrait être menée, dans chaque service public, pour informer davantage les usagers, sans dissimuler la vérité si elle ne compromet ni leur sécurité, ni la liberté d'autrui. La fonction publique gagnerait aussi probablement à apprendre à admettre ses erreurs pour mieux les dépasser ; des expérimentations en ce sens pourraient être conduites dans des services volontaires pour permettre un premier retour d'expérience. Pierre Rosanvallon, dans La Contre-démocratie, souligne quel temps fort de l'action publique constitue la reddition des comptes. Sans doute pourrait-elle être enrichie d'un point sur les erreurs commises et les enseignements qui en ont été tirés. Sans sombrer dans l'auto-flagellation, cet exercice pourrait contribuer à restaurer la confiance.

Les pouvoirs publics pourraient aussi utilement poursuivre le travail engagé en matière de déontologie et de transparence pour veiller à la mise en œuvre des principes. Dans le même esprit, la vigilance vis-à-vis de la résilience de la finance, dont les excès sapent la confiance, pourrait être renforcée, notamment pour lutter contre le « shadow banking ».

Plus globalement, la lutte contre les inégalités doit être une priorité, notamment dans le domaine fiscal, ainsi que le préconisent Landais, Piketty et Saez dans Pour une révolution fiscale. Le consentement à l'impôt est en effet un indicateur de la confiance dans les pouvoirs publics ; il pourrait être amélioré.

Au-delà de ces différentes actions, c'est un travail de pédagogie qui aurait avantage à être mené. Ainsi, Gérald Bronner appelle de ses vœux, dans La Démocratie des crédules, l'avènement d'une « démocratie de l'intelligence » dans laquelle le légitime « droit au doute », issu de la doctrine cartésienne, est contrebalancé par des droits et obligations de rechercher la vérité sans se laisser persuader par les discours fallacieux : questionner l'action des pouvoirs publics donc, dans une approche constructive, sans prêter foi aux arguments de ceux qui ont intérêt à délégitimer l'Etat. En cela, l'Ecole a un rôle majeur à jouer et la formation des enseignants pourrait être renforcée.

Pour permettre une plus grande horizontalité de l'action publique souhaitée par la démocratie délibérative, voire participative, il pourrait également être fait appel à la « sagesse des foules » identifiée par Augustin Landier et David Thesmar : en associant l'expertise de la société civile à la construction des politiques publiques, la confiance se trouverait renforcée. Car la crise de confiance à l'égard des pouvoirs publics traduit en réalité, de manière paradoxale, un besoin renouvelé de démocratie et de confiance restaurée.

Enfin, l'échelon de proximité en matière d'action publique pourrait être davantage valorisé : les études montrent que les citoyens continuent à faire confiance à leur médecin généraliste, au personnel hospitalier, aux forces de l'ordre, aux institutions culturelles qu'ils fréquentent. Ainsi, la confiance serait confortée et pourrait se diffuser plus largement.

\* \* \*

Si la confiance a fondé l'avènement de l'Etat, elle est aujourd'hui, sinon discréditée, du moins fortement questionnée. Dans un contexte où les risques de fragmentation du corps social sont réels, le « principe responsabilité », selon les termes de Hans Jonas, doit conduire les décideurs publics à restaurer avec les citoyens un lien de confiance renouvelée, plus inclusif, qui fait confiance à l'intelligence de chacun.

Faire confiance aux pouvoirs publics, de nouveau, avec lucidité et une vigilance exigeante, est probablement une première étape vers la diffusion plus large, au sein de notre société, de cette valeur revivifiée : confiance en ses pairs, confiance en soi, confiance en la nation et confiance en l'avenir pour dépasser l'aporie formulée en 2010 par Pierre Nora dans la revue Débat : « La France se sait un futur, mais elle ne se voit pas d'avenir ».